

# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

## du 30 janvier 2024

### Salle de la Mairie

Etaient présents : Mmes - Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / HUET / MORIN / PLAIS / POTELENE / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ /

Etaient absents : Mme SEMENCE et Mr LOOSLI

Ont donné pouvoir : Mme SEMENCE à Mme NERZIC  
Mr LOOSLI à Mr JANSONNIE

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint.

Mme MESTRE est nommée secrétaire de la séance.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2024 a été accepté à la majorité  
16 POUR                    3 abstentions

#### **1° Choix des entreprises suite à l'appel d'offres de la réhabilitation thermique du Centre Régional de Santé**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 29.06.2020 relatif aux délégations du Maire

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet carré d'Arche à Bourges

Vu l'avis d'appel d'offres publié le 21.12.2023 et fixant la date limite des réceptions des offres au 19 janvier 2024 à 12h

La commission d'ouverture des plis a eu lieu le 25 janvier 2024 à 9h à la mairie d'Henrichemont

Vu le rapport d'analyse des offres

Lots	Libellé	Atelier menuiseries des forges	SBPI	Peinture et couleur du Berry	AB climatisation	SBPR	IDEX
1	Menuiseries extérieures bois	16 159.53					
2	Cloisons, doublages, menuiseries intérieures plafonds suspendus		40 699.00				
3	Revêtements de sols, faïence, peinture			15 641.80		16 107.37	



Lots	Libellé	Atelier menuiseries des forges	SBPI	Peinture et couleur du Berry	AB climatisation	SBPR	IDEX
4	Chauffage, ventilation, plomberie				50 255.52		85 031.23
5	Electricité						

A l'issue de l'examen des offres et candidatures

	<b>Atelier menuiserie des forges</b>	
Note financière (40 points)	40	
Note technique (60 points)	60	
Note finale (100 points)	100	
	<b>1</b>	

Pour le lot 1, il est proposé de retenir l'entreprise Atelier menuiserie des forges, pour un montant de 16 159.53€ HT

	<b>SBPI</b>	
Note financière (40 points)	40	
Note technique (60 points)	60	
Note finale (100 points)	100	
	<b>1</b>	

Pour le lot 2, il est proposé de retenir l'entreprise SBPI, pour un montant de 40 699.00€ HT

	<b>Peinture et couleur de Berry</b>	<b>SBPR</b>
Note financière (40 points)	40.00	38.84
Note technique (60 points)	59.00	58.00
Note finale (100 points)	99.00	96.84
	<b>1</b>	<b>2</b>

Pour le lot 3, il est proposé de retenir l'entreprise Peinture et couleur de Berry, pour un montant de 15 641.80€HT

	<b>AB Climatisation</b>	<b>IDEX énergies</b>
Note financière (40 points)	40.00	23.64
Note technique (60 points)	57.00	60.00
Note finale (100 points)	97.00	83.64
	<b>1</b>	<b>2</b>

Pour le lot 4, il est proposé de retenir l'entreprise AB climatisation, pour un montant de 50 255.52€HT

Concernant le lot 5 il est déclaré sans suite pour cause d'infructuosité en l'absence de candidature et offre remise.

A cet effet le lot 5 est relancé par le biais d'une consultation sans publicité, ni mise en concurrence préalables en contactant directement trois entreprises distinctes

Mr le Maire propose ainsi au conseil municipal de valider les choix proposés par la commission, à savoir

Pour le lot 1, de retenir l'entreprise Atelier menuiserie des forges, pour un montant de 16 159.53€ HT

Pour le lot 2, de retenir l'entreprise SBPI, pour un montant de 40 699.00€ HT

Pour le lot 3, de retenir l'entreprise Peinture et couleur de Berry, pour un montant de 15 641.80€HT

Pour le lot 4, de retenir l'entreprise AB climatisation, pour un montant de 50 255.52€HT

De valider l'infructuosité du lot 5 et le lancement de la consultation par le biais d'une consultation sans publicité, ni mise en concurrence préalables en contactant directement trois entreprises distinctes pour chacun des lots.

D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché.

Pour le lot 4 Monsieur Janssonie demande à quoi est dû la différence importante entre AB climatisation et IDEX

Monsieur le Maire lui répond que c'est une grosse entreprise, elle prend certainement des marges plus élevées sur les fournitures et elle indiquait plus de main d'œuvres sur le chantier.

Voté à l'unanimité 19 POUR

**2° Choix des entreprises des lots 2a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f, 2g, 2h, 2i, 2j relatif à l'aménagement et requalification du square du jeu de paume ainsi que la réhabilitation de la grange attenante**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 18 janvier 2024 constatant l'infructuosité des lot 2a, 2b, 2c, 2d, 2e, 2f, 2g, 2h, 2i,2j.

Une consultation sans publicité, ni mise en concurrence préalable a été effectuée en contactant directement trois entreprises

Vu le rapport du maitre d'œuvre

	SARL CHOPINEAU	EI CASTAGNIÉ	ECB	SARL TEIXEIRA
<b>Lot 2 a /</b> installation de chantier, TCE	7 000.00€		6 250.00€	
<b>Lot 2 b / VRD,</b> terrassement	22 250.00€		22 394.64€	
<b>Lot 2 c /</b> Démolition, gros œuvre	114 940.00€		115 347.50	
<b>Lot 2 d /</b> Charpente	44 020.00€			
<b>Lot 2 e /</b> Couverture, zinguerie	35 750.00€			
<b>Lot f / Ravalement</b>	68 044.00€		71 750.40€	
<b>Lot g / Plâtrerie, peinture, carrelage</b>	25 793.88€			
<b>Lot h / Menuiseries extérieures, météallerie-serrurerie</b>	29 120.22€			

<b>Lot i</b> / Plomberie, sanitaire, chauffage		14 692.32€		
<b>Lot j</b> / Electricité		17 927.80€		

Mr le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise SARL CHOPINEAU pour le lot 2b, pour un montant de 22 250.00€  
le lot 2c, pour un montant de 114 940.00€  
le lot 2d pour un montant de 44 020.00€  
le lot 2e pour un montant de 35 750.00€  
le lot 2f pour un montant de 68 044.00€  
le lot 2g pour un montant de 25 793.88€  
le lot 2h pour un montant de 29 120.22€

Pour le lot 2a, compte tenu que l'entreprise SARL CHOPINEAU propose une offre globale sur la plupart des lots, dans un souci de cohérence et d'efficacité, Mr le Maire propose de la retenir pour le lot 2a pour un montant de 7 000.00€

Il est proposé de retenir l'entreprise EI CASTAGNIÉ

Pour le lot 2i, pour un montant de 14 692.32€

Pour le lot 2j, pour un montant de 17 927.80€

**Pour un montant total de 379 538.22€**

D'Autoriser le maire à signer les documents qui découlent de cette affaire

Voté à la majorité 14 POUR 4 CONTRE 1 ABSTENTION

### 3° Questions diverses

Questions de Mme Noyat Géraldine :

- Pourquoi le panneau zone 30 est encore bâché route de Menetou ? Monsieur Lorans lui répond qu'il y a eu un quiproquo entre l'arrêté municipal et le département et que cela va être rapidement solutionné.
- Elle rappelle également qu'il faut penser à enlever le panneau zone 30 après la crèche

Questions de Monsieur Janssonie Franck :

- Y'aura-t-il des travaux envisagés pour que la cave de Monsieur Goudinoux ne soit plus inondée, cela l'obligeant à pomper et vider l'eau dans le caniveau, ce qui est dangereux en cas de gel ? Monsieur Le Maire répond que les travaux sur les canalisations d'eau pluviale Rue de Bourgogne vont en effet commencer très rapidement
- Des chutes de pierres de l'église près du porche comportent des risques par rapport aux passant, Monsieur Janssonie demande si la commune envisage des travaux ? Monsieur Lorans lui répond non pour l'instant car il serait utile de faire une étude complète des travaux à entreprendre.

Le secrétaire  
Nathalie MESTRE



Le Maire  
Gilles BUREAU

